VILLE DE GAP
HAUTES-ALPES

N° D2026_08_408

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 13 AOÛT 2026

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- **Vu** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 13.04.2026, visée en Préfecture le 16.04.2026 ;
- Considérant que la Ville de Gap souhaite améliorer et harmoniser les entrées de ville et améliorer les cheminements piétons et vélos ;
- **Considérant** que dans ce cadre, elle souhaite requalifier le parvis du Bocage ;
- **Considérant** que des financements peuvent être sollicités pour ce type d'opération auprès du Département des Hautes-Alpes au titre des enveloppes cantonales 2026 ;

DECIDONS

Article 1 : Objet

La création d'un nouveau bâti privé en fond de l'ancien parking permet la démolition et la relocalisation des commerces actuellement en bord de voirie dans ce nouveau bâti.

Une banquette végétalisée de 3,00 m est créée en bord de route nationale pour écarter et sécuriser les cheminements piétons de la route nationale. Le reste de la zone est aménagé en zone de stationnement végétalisée.

L'objectif en plus de la sécurisation des cheminements actifs est d'ouvrir les perspectives depuis la route nationale. Le site actuellement très ancien et peu qualitatif sera requalifié pour améliorer l'entrée de ville.

Article 2 : Coût

Le coût total du projet est de 625 000 HT.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Article 3 : Financement

Afin de réaliser cette opération, des financements sont sollicités auprès du Département des Hautes-Alpes au titre des enveloppes cantonales 2026, selon le plan de financement qui se décline ainsi :

	Montant HT	Taux
DEPARTEMENT - enveloppes cantonales	30 000 €	4,80 %
AUTOFINANCEMENT	595 000 €	95,20 %
TOTAL	**625 000 €**	**100 %**

Article 4 : Modalités

La Commune de Gap s'engage à respecter les modalités d'attribution fixées par les règlements administratifs et financiers du Département des Hautes-Alpes.

Article 5 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 13 AOÛT 2026

Le Maire

MAIRIE DE GAP (Hautes-Alpes)

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 17/08/2026
Publié ou notifié le : 17/08/2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2026_08_408**
Objet :	**Demande de subvention pour le projet d'am?nagement de l'esplanade du Bocage au titre des enveloppes cantonales 2026**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-08-17 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	005-210500617-20260817-D2026_08_408-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	941 o
Nom métier : 005-210500617-20260817-D2026_08_408-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	92.2 Ko
Nom original : D_19585.pdf		
Nom métier : 99_AI-005-210500617-20260817-D2026_08_408-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 août 2026 à 16h01min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 août 2026 à 16h01min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 août 2026 à 16h01min08s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 août 2026 à 16h01min29s	Reçu par le MI le 2026-08-17